



ᑲᑎᑕᑦ ᑖᑕᑎᑦᑎᑦᑕ ᑖᑎᑎᑦᑕ ᑲᑎᑎᑦᑕ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

February 29, 2008

M. Lawrence S. Bergman
President
Commission des Transports et de l'Environnement
Édifice Pamphile-Le May,
1035, rue des Parlementaires,
3e étage, Bureau 3.10
Québec (Québec) G1A 1A3

SUBJECT: KEAC Opinion on Residual Material Management Consultation Document

Mr. Bergman,

After review of the December 2007 document entitled *La gestion des matières résiduelles*, published for public consultation by the Commission on Transport and the Environment, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) would like to put forth their concerns for the region of Nunavik in the context of residual material management.

Although this document covers all dimensions of waste management, it puts a specific focus on reduction at source. Numerous reduction programs currently exist in Québec, however, because Nunavik is often exempt from political decisions regarding residual material management, none of these programs presently exist in the region. Nunavik does not even have a residual material management plan. As a result, there are several situations that foster environmental degradation. For example, in the delivery of goods sold and shipped to the North, we see numerous over packaged products, non-recyclable items and single-use containers. An effort to create awareness of this problem on behalf of retailers and wholesalers, as well as the general public, would be a critical first step to encourage the situation to change.

Let us recall that the situation in Nunavik is unique with respect to residual material management. The distinct flora and fauna, the presence of permafrost, the vastness of the territory and the lack of a road network connecting the communities makes for a reality quite different from that of the South and which, consequently, calls for different actions. Furthermore, the high cost of transportation to and from the municipalities and south of the province demonstrates an even greater barrier for residual material management.

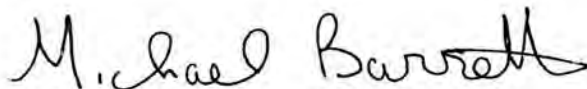
Also, in the particular context inherent to the territory and its location, it is necessary to underline the importance of implementing an Extended Producer Responsibility policy adapted to the realities of Nunavik. In the framework of your consultation, this source reduction option is an obligatory approach and we support this.

Finally, it should also be recognized that few studies have justly detailed the waste management situation in Nunavik. However, the KEAC would like to point out that in 1996, during a commissioned inquiry on the topic, it was reported that the issue in Nunavik should be approached distinctly from the rest of Quebec and the James Bay area. Finally, this same report first recommended the implementation of a waste management plan for the entire territory and its fourteen communities.

In February 2007, a report published by your Commission entitled *Climate Change and Other Environmental Issues in Nunavik*, recommends that the Kativik Regional Government (KRG) be made eligible for the governmental financial assistance program for the development of a residual material management plan. The KRG has since resubmitted a request for this funding from the MDDEP but has yet to receive a response. This financial assistance is crucial if the population of Nunavik can ever hope to achieve a reduction in overall residual material produced by the 14 communities.

Furthermore, the KEAC would like to emphasize the importance of not only financial, but also technical support from the Government of Quebec with regards to residual material management. After a plan has been developed for the region, the municipalities will need assistance to implement and maintain reduction programs in the region. Also, an awareness program and educational material is needed to expand the idea of residual material reduction and to ensure the efforts are continued by the generations to come.

Respectfully yours,

A handwritten signature in black ink that reads "Michael Barrett". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michael Barrett
Chairman

Le 29 février 2008

Monsieur Lawrence S. Bergman
Président
Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage, bureau 3.10
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Avis du CCEK concernant le document de consultation intitulé *La gestion des matières résiduelles*

Monsieur,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a pris connaissance du document de consultation intitulé « *La gestion des matières résiduelles* », qu'a publié la Commission des transports et de l'environnement en décembre 2007. Par la présente, nous aimerions vous faire part de nos préoccupations à l'égard de la gestion des matières résiduelles au Nunavik.

Bien que le document couvre toutes les dimensions de la gestion des matières résiduelles, il met l'accent sur la réduction à la source. De nombreux programmes de réduction à la source existent au Québec; toutefois, comme le Nunavik est souvent exclu des décisions concernant la gestion des matières résiduelles, aucun de ces programmes n'est actuellement offert dans la région. Le Nunavik ne dispose même pas d'un plan de gestion des matières résiduelles. De ce fait, nous sommes à même de constater plusieurs situations qui favorisent la dégradation de l'environnement. Notons par exemple dans le lot des marchandises et biens expédiés et vendus au nord, les produits suremballés, les marchandises non recyclables et les contenants à usage unique. Une action de sensibilisation auprès des détaillants et des grossistes ainsi que du grand public serait une première démarche essentielle afin de les encourager à changer la situation.

Il ne faut pas oublier que le cas du Nunavik est unique en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. La flore et la faune distinctes que l'on y trouve, la présence du pergélisol, la vaste étendue du territoire et l'absence d'un réseau routier permettant de relier les municipalités entre elles créent un contexte fort différent de celui du sud de la province et, par conséquent, nécessitent des mesures différentes. Qui plus est, les coûts élevés du transport entre les municipalités et le sud de la province sont un autre obstacle considérable à la gestion des matières résiduelles.

En raison du contexte particulier de la région et de son éloignement, il est nécessaire de souligner l'importance d'adopter une politique de responsabilité élargie des producteurs adaptée aux réalités du Nunavik. Dans le document de consultation, la Commission des transports et de l'environnement propose qu'une telle option de réduction à la source devienne obligatoire et nous partageons cet avis.

Par ailleurs, il faut reconnaître que peu d'études décrivent avec précision la situation de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Cependant, nous aimerions porter à votre attention qu'une enquête commandée en 1996 sur le sujet a révélé qu'il fallait adopter au Nunavik une approche distincte par rapport au reste du Québec et de la région de la baie James. La première recommandation était justement d'élaborer pour la région dans son ensemble et pour chacune des 14 municipalités un plan de gestion des matières résiduelles.

En février 2007, un rapport publié par la Commission et intitulé « *Le réchauffement climatique et d'autres problématiques environnementales au Nunavik* » recommande que l'Administration régionale Kativik (ARK) devienne admissible au programme d'aide financière du gouvernement pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. L'ARK a depuis soumis à nouveau une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais attend toujours une réponse. Sans cette aide financière, la population du Nunavik ne pourra jamais espérer réduire la quantité de matières résiduelles produites dans les 14 municipalités.

Enfin, le CCEK aimerait préciser qu'en plus de l'aide financière, le soutien technique du gouvernement du Québec est requis au chapitre de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Une fois qu'un plan aura été élaboré pour la région, les municipalités auront besoin d'aide pour réaliser et maintenir en place des programmes de réduction à la source des matières résiduelles. Il faudra aussi concevoir un programme de sensibilisation et du matériel éducatif pour faire connaître le concept de réduction des matières résiduelles et pour veiller à ce que les générations à venir poursuivent les efforts en ce sens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Michael Barrett



ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ ᑕᑎᑕ

Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

OFFICE OF THE CHAIRPERSON

December 18, 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Subject: Request for Financial Assistance to Develop a Residual Material
Management Plan for Nunavik

Madame Minister,

Further to the review of the February 2007 report published by the National Assembly's Committee on Transport and the Environment entitled *Climate Change and Other Environmental Issues in Nunavik*, the Kativik Regional Government (KRG) is again addressing the issue of residual material management in its territory. In this respect, we would like to remind you that one of the main objectives set out in the Kativik Regional Land-use Plan adopted in 1998 by Nunavik elected officials, is to protect the environment and wildlife while promoting sustainability.

In their report the Committee on Transport and the Environment recommends that the KRG be made eligible for the governmental financial assistance program for the development of a residual material management plan.

When the Environmental Quality Act was amended in 1999 and the Québec Action Plan for Waste Management 1998-2008 was adopted, the region of Nunavik was exempted from the obligation to develop such a plan and therefore was not included on the list, created by decree 357-2002, of municipalities who would receive the related funding. In 2002 a letter was sent to the Minister of the MDDEP requesting financial assistance to develop a Residual Material Management Plan for the 14 communities of Nunavik. A response from the Ministry asked that the KRG contact RECYC-Québec, the organization designated to administrate this Québec program. RECYC-Québec responded by saying they could not make changes to the decree in mention and that their mandate was only to ensure the conditions of such decree were applied.

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) has also sent letters to the MDDEP and RECYC-Québec asking that the Regulation be modified to include Nunavik



communities so that they may receive the necessary funding. In addition, the KEAC met with RECYC-Québec in Quaqtaq in 2002 to further demonstrate the region's need for a residual material management plan.

The KRG has taken steps to gain a better understanding of the current situation in the region. A study produced by Pesca Environment (November 2004) provides recommendations for waste management and recycling initiatives for Nunavik, one of which includes obtaining the necessary funds to complete a management plan.

The KRG would like to resubmit the request for financial assistance from the Ministry to assist in the creation of a residual material management plan for the region of Nunavik. Let us recall that our situation is unique with respect to residual material management. Our distinct flora and fauna, the presence of permafrost, the vastness of the territory and the lack of a road network connecting the communities makes for a reality quite different from that of the South and which, consequently, calls for different actions.

The plan will allow the Northern villages and the people who use the land gain a greater perspective of residual material management and the importance of reduction, reuse and recycling in order to better protect their environment.

Respectfully yours,

Maggie Emudluk
Chairperson

Cc Nathalie Normandeau, Vice-première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions
Benoit Pelletier, Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et des Affaires autochtones
Pita Aatami, President, Makivik Corporation

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Traduction

Kuujuuaq, le 18 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec QC G1R 5V7

Objet : Demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik

Madame la Ministre,

Après avoir examiné le rapport intitulé *Le réchauffement climatique et d'autres problématiques environnementales au Nunavik* que la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a publié en février 2007, l'Administration régionale Kativik (ARK) soulève encore une fois la question de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que l'un des principaux objectifs énoncés dans le *Plan directeur de l'aménagement des terres de la région Kativik*, adopté en 1998 par les élus du Nunavik, est de protéger l'environnement et la faune tout en favorisant le développement durable.

Dans son rapport, la Commission des transports et de l'environnement recommande que l'ARK devienne admissible au programme d'aide financière qu'offre le gouvernement pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Lorsque la Loi sur la qualité de l'environnement a été modifiée en 1999 et que le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 a été adopté, le Nunavik avait été exempté de l'obligation de produire un plan de gestion des matières résiduelles. Par conséquent, il n'avait pas été inclus dans la liste des municipalités admissibles au financement offert à cet effet (décret 357-2002). En 2002, l'ARK a envoyé une demande d'aide financière au ministre responsable de l'époque, afin d'élaborer un tel plan pour les 14 communautés du Nunavik. On a alors informé l'ARK qu'elle devait communiquer avec RECYC-Québec, l'organisme désigné pour administrer le programme de financement en question. Pour sa part, RECYC-Québec a répondu qu'elle n'avait pas le pouvoir de modifier le décret 357-2002 et que son mandat se limitait à veiller à ce que les conditions du décret soient appliquées.

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a lui aussi envoyé des lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et à RECYC-Québec pour demander que le décret soit modifié, afin d'y inclure les communautés du Nunavik et qu'elles puissent recevoir le financement dont elles ont besoin. De plus, les membres du CCEK ont rencontré des représentants de RECYC-Québec à Quaqtaq en 2002, afin d'expliquer plus en détail la nécessité pour la région d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.

L'ARK a par la suite pris les mesures nécessaires pour mieux comprendre la situation dans la région. Une étude réalisée par Pesca Environnement (novembre 2004) contient des recommandations sur la gestion des matières résiduelles et les initiatives de recyclage au Nunavik. L'une de ces recommandations préconisait l'obtention des fonds nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Par la présente lettre, l'ARK désire donc soumettre à nouveau une demande d'aide financière au MDDEP pour lui permettre de concevoir un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. Permettez-nous de réitérer que notre situation est unique. En raison de notre flore et de notre faune distinctes, de la présence du pergélisol, de la vaste étendue du territoire et de l'absence d'un réseau routier reliant les communautés entre elles, le contexte du Nunavik est fort différent de celui des régions du Sud et requiert, par conséquent, des mesures différentes.

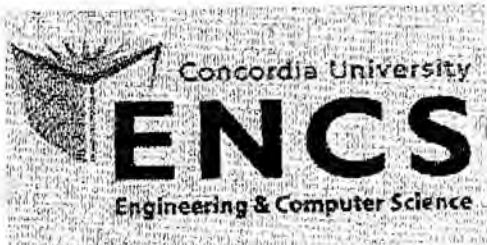
Un tel plan permettra aux villages et aux résidents du Nunavik de mieux saisir en quoi consiste la gestion des matières résiduelles et l'importance de la réduction, de la réutilisation et du recyclage, afin de mieux protéger notre environnement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

La présidente,

Maggie Emudluk

c. c. Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Affaires
municipales et des Régions
Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et des Affaires autochtones
Pita Aatami, président, Société Makivik



Rock Labossiere
253 Goyette
Longueuil, Quebec, J4J 2X1

Friday November 23th 2007

Dear Mr. Barrett,

I represent a group of 8 environmental engineering students from the university of Concordia, in Montreal, Quebec. We are conducting research for a project, which will focus on developing a sustainable and economic waste management strategy for a northern community in Nunavik.

What we are humbly requesting from your organization is information on all waste management system used in the northern quebec region to your knowledge such as: solid wastes treatment and recycling process, average of garbages bags per household/weekly and types of solid wastes generated from a community.

We are all dedicated to submit a full, comprehensive, real and usable waste management strategy for the community of Salluit, but also looking towards solving the problems that some northern communities may share in unison.

Most importantly, we are seeking to conduct the research that will be conducted ethically and guided by principles in order to foster a mutual understanding of community and researcher needs and goals and to ensure that research is carried out with the least friction and social disruption and the most co-operation and support.

Futhermore, it would be an honour for my team to present and share to you the project when it will be done.

I appreciate your willingness to take the time of looking at the questions sheets, and look forward to contacting you.

Sincerely,

Rock Labossiere
Environmental Engineering Capstone Design
Concordia University

- What is the average garbage bags per household on a weekly basis? (approximation)

1.485 kg/jour/per. of garbage (kujjuag)

- What types of wastes are generated (proportion) from the municipality? (i.e., organic materials, hazardous products, plastics, glass..)

See doc.

- When does the truck collect the wastes? (frequency on a weekly basis)

residential - 1 or 2 times/week

business (depending on size) - 3 times/week

- What is the size of the truck? (average size)

normal garbage (crusher) truck

- Where does the truck dump the collection of garbage?

at the local dumpsite ~ domestic waste section

- If the truck dumps the solid wastes (garbage) in a pit, what is the size of the pit? how does the workers operate and dump the wastes?

No pit ~ only section of dumpsite

waste is crushed & dumped onto the pile & burned

on a weekly (sometimes biweekly basis)

- How the recycling process is operated?

Nunavut has no recycling programs for the region.
Each Co-op Store in each community Recycles aluminum cans.

one office building in Kuujuaq recycles paper

- What is the process for cans (i.e. compaction of soda can, food can....)

- Estimated amount of used oil generated by a community (i.e. Salluit)?

no data - varies upon size of village

- Actual waste management of hazardous materials?

Each community has received training on how to handle & store haz. waste & how to ship it south.

- How used oil is eliminated?

~~sent~~ sent south by ship

or burned in a used oil furnace (ie. Inukjuak + Salluit)

- Any statistical numbers on nuclear wastes generated from a community?

None

- What is the process used to eliminate some solid waste? (i.e burning)

open pit burning

- Is there a presence of contaminated soil in the municipality?

some communities have reported spills (fuel tanks next to houses)

-----Original Message-----

From: Caroline Larrivee
Sent: August 9, 2005 10:35 AM
To: Louis Mercier (Quebec)
Cc: Francois Dorval; Frederic Gagne
Subject: Recyclage - historique du dossier
Importance: High

Bonjour Louis,

Voici tel que demandé, l'historique des efforts menés à date pour obtenir de l'aide financière pour un projet de gestion des matières résiduelles (projet qui inclue le recyclage).

Quelques notes pour mettre en contexte le dossier:

La Loi sur la Qualité de l'environnement a été modifiée en 1999 et le Ministère de l'Environnement a adopté sa Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008. La Loi ne contraint pas le Nunavik à adopter un plan de gestion comme elle l'exige des autres municipalités de la province et pour lesquelles elle fournit des fonds pour les aider à réaliser ce plan.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que, pour obtenir n'importe quelle aide financière pour un projet de gestion des matières résiduelles, tout organisme subventionnaire exige un plan de gestion. C'est en vertu du décret 357-2002 (27 mars, 2002: Mise en oeuvre et administration du Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles) que le Ministère de l'Environnement fournissait à certaines municipalités des fonds pour élaborer un tel plan de gestion, qu'il en précisait le contenu et qu'il désignait Recyc-Québec pour administrer le programme. Le décret présente la liste des municipalités éligibles: ni l'ARK ni aucun VN ne font partie de cette liste.

Sommaire des correspondances (voir documents ci-joints):

Une première lettre au Ministère de l'Environnement a été écrite en 2002 et signée par Johnny Adams (il convient de noter ici que cette lettre a été envoyée par fax à Jean Gagnon du MAM - quand le MAM dit qu'il n'était pas au courant du dossier, ce n'est pas vrai. Jean-François Arteau et moi leur en avait parlé). Le Ministère de l'Environnement a envoyé un accusé de réception puis une lettre nous disant de nous référer à Recyc-Québec.

La réponse de Recyc-Québec à notre demande nous confirmait qu'ils ne pouvaient pas déroger des conditions énoncées dans le décret, duquel nous ne faisons pas partie. La Société nous renvoyait donc au Ministère de l'Environnement. Ceci a encore été confirmé lors d'une rencontre (19 août, 2003) avec Jeannot Richard, Guy Tremblay (tous deux de Recyc-Québec) et Nathalie Girard (CCEK). Lors de cette réunion, ils nous ont répété que Recyc-Québec avait pour seul mandat d'appliquer les conditions du décret et n'avait pas l'autorisation de les modifier.

Quant aux efforts menés par le CCEK et le CCEBJ, les deux organismes ont également envoyé quelques lettres au MENV et à Recyc-Québec pour essayer de faire modifier le règlement et aider les communautés du nord à obtenir des fonds adéquats pour élaborer puis mettre en oeuvre un plan de gestion. Les Comités ont rencontré Recyc-Québec (notamment, le CCEK, à Quaqtàq en janvier 2002).

Une lettre envoyée au Ministre Boisclair par le CCEK le 12 mars 2003 visait à soutenir les efforts de l'ARK, puisque nous avons eue une réponse négative à notre demande. C'est Recyc-Québec qui a répondu au CCEK indiquant que cette Société ne pouvait pas modifier le règlement.

Finalement, le CCEBJ a écrit à Recyc-Québec en 2005 et obtenu la même réponse de la Société.

Le deux comités - CCEK et CCEBJ - préparent actuellement une lettre qui sera signée conjointement et qui sera adressée au Ministre du MDDEP pour essayer de remettre le dossier sur la table.

Dernier point:

Le plan réalisé par Pesca Environnement (l'étude de faisabilité pour le recyclage dans le dépôt sec) visait à élaborer un plan sectoriel (pour un type de matière plutôt qu'un plan de gestion intégrée) pour une matière ayant une valeur pécuniaire pouvant aider à absorber le coût du recyclage. Le plan devait également servir à faire la demande de fonds auprès d'organismes subventionnaires pour financer la mise en oeuvre du projet. Par ailleurs, le CCEK a mandaté la même firme pour préparer un document de recommandations pour la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Ce rapport peut être rendu disponible sur demande.

Voilà. Ça fait un peu le tour des efforts menés jusqu'à maintenant.

J'espère que ceci sera utile. N'hésite pas à communiquer avec moi si tu as d'autres questions ou des commentaires à ce sujet.

Caroline Larrivée
Aménagiste
Département des Ressources renouvelables
Administration Régionale Kativik

C.P. 9, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
Tel: (819) 964-2961 poste 2252
Télec: (819) 964-0694
Site Web: <http://geoportal.krg.ca> <<http://geoportal.krg.ca>>

Le président-directeur général

Le 7 juillet 2005

Madame Ginette Lajoie, Présidente
Comité consultatif pour l'environnement
de la Baie James (CCEBJ)
383, rue St-Jacques, bureau C-220
Montréal, QC H2Y 1N9

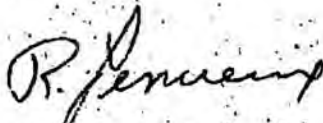
Madame,

Dans votre lettre datée du 16 juin dernier, vous demandez à RECYC-QUÉBEC une collaboration pour un soutien technique et financier à la réalisation d'un projet-pilote de récupération et de recyclage dans la communauté crie de Wemindji.

Relativement au soutien financier demandé, le programme administré par RECYC-QUÉBEC visant l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles était constitué de fonds provenant des ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que des Affaires municipales, de la Métropole et des loisirs (MAMML). RECYC-QUÉBEC doit verser les aides financières aux municipalités régionales et aux communautés métropolitaines en conformité avec les décrets gouvernementaux. Pour ce qui est de votre Territoire, aucune somme n'était prévue à cette fin. Dans la mesure où RECYC-QUÉBEC recevrait des ministères concernés des sommes additionnelles, pour soutenir l'embauche de personnel ou de consultants pour l'élaboration de plan de gestion de votre territoire, le cas échéant, nous pourrions les intégrer au programme que nous administrons et verser les sommes consenties à votre territoire par le gouvernement.

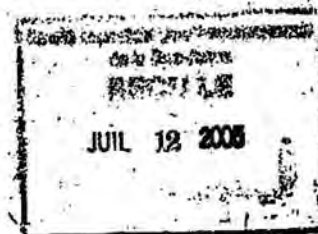
En ce qui concerne votre demande de soutien technique, nous sommes disposés à rencontrer vos représentants pour les guider dans la réalisation de ce projet-pilote. À cet effet, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Jeannot Richard, vice-président aux secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel au numéro de téléphone 514-352-5002.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Robert Lemieux

C.C. Madame Madeleine Paulin - Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Monsieur Jeannot Richard - RECYC-QUÉBEC



Détermination des volumes de déchets anticipés pour les 20 prochaines années pour le village Nordique de Kuujuaq.

Étant donné la situation particulière des villages nordiques du Nunavik une étude exhaustive de caractérisation des déchets n'est pas évidente à réaliser. Néanmoins les données démographiques récentes mis à disposition par la société Makivik ainsi que plusieurs références en la matière nous ont permis d'élaborer une estimée approximatif par extrapolation. Nous pensons qu'elles reflètent relativement justement les tendances à venir.

Données démographiques :

	Population 2001	Population 2006	Taux de croissance 2001-2006	Taux de croissance annuel
Kuujuaq	1932	2132	10.4%	2.08%

Sources : « Coup d'œil sur le Nunavik ». Société Makivik. 2007

Quantité de déchets générés :

Déchets résidentiels

Étant donnée les similitudes des villages des territoires du Nunavut avec celles du Nunavik nous avons utilisés les modèles d'estimation mathématiques utilisés par la firme d'ingénieur *Fergusson Simek Clark (FSC)* dans leur étude préparée pour le gouvernement des territoires du Nord Ouest concernant les sites d'enfouissement des déchets solides (Avril 2003).

Le modèle utilisé pour déterminé les volumes se présentent comme suit :

$$\text{Total Community Solid Waste Volume (m}^3\text{) in Any Year}$$

$$\text{Volume(year)} = 365 V P_1 (1 - G) - 0.084 V P_1^2 (1 + G)^{2n}$$

$$\text{Total Community Solid Waste Volume (m}^3\text{) in a Planning Horizon}$$

$$\text{Volume(horizon)} = \frac{365 V P_1}{\ln(1 + G)} [(1 + G)^{PH} - (1 + G)] - \frac{0.084 V P_1^2}{2 \ln(1 + G)} [(1 + G)^{2PH} - (1 + G)^2]$$

- Where. V = average residential solid waste volume (m³/person/day)
 = 0.015 m³/person/day (FSC, 2000)
- P_n = population in nth year (persons); P₁ = population in current year (persons)
- G = average community population growth rate (persons/year)
- PH = planning horizon (years)

Sources : Guidelines for the Planning, Design, Operations and Maintenance Of Modified Landfill Sites in the NWT, FSC Project No. 2001-1330, April, 2003.

Pour cette étude les auteurs considèrent que chaque résidant du Nunavut produit en moyenne 0.015 mètre cube de déchets par jour avec une densité (lorsque non compactés) de 0.099 tonnes par mètre cube. Cela équivaut à 1,485 kg/jour/hab.

En pratique la qualité de compaction des déchets varie énormément sur le site. On peut néanmoins (toujours selon les auteurs) fixer le taux minimum de compaction retrouvé dans l'ensemble du territoire à 3 pour 1 (réduction au tiers du volume initiale).

La composition des déchets résidentiels des communautés Inuits diffère quelque peu de celle retrouvée à l'échelle du Québec. Comme pour l'estimation du volume généré, nous utiliserons la composition généralement retrouvée dans les communautés des territoires du Nord Ouest. Cette caractérisation se présente comme suit :

**Table 2.1 NWT Typical Modified Landfill
Waste Compositions (% by weight)**

Food Wastes	20.3
Cardboard	9.8
Newspprint	2.4
Other Paper Products	14.8
Cans	4.4
Other Metal Products	6.2
Plastic, Rubber, Leather	14.0
Glass, Ceramics	5.7
Textiles	3.8
Wood	9.9
Diapers	3.8
Dut	4.9
	100.0

* Details may not add to totals due to averaging and rounding.

Sources : Guidelines for the Planning, Design, Operations and Maintenance Of Modified Landfill Sites in the NWT,
FSC Project No. 2001-1330, April, 2003.

Concernant les Résidus Domestiques Dangereux, nous avons considéré qu'ils correspondent à une valeur de un pour cent de la composition des déchets résiduels généré. Cette valeur correspond à la valeur générale pour le Québec établie dans le « Rapport synthèse de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007 » présenté par Recyc-Québec. Ce pourcentage a été soustrait de celui des « autres résidus » (Dirt) du tableau précédent.

En utilisant la composition généralement retrouvée dans les communautés des territoires du Nord Ouest nous pouvons en déduire les proportions de composition (Tableau 2). De cette composition, on regroupera séparément les matières recyclables des non recyclables. On obtient ainsi une estimation du volume réellement destiné à l'enfouissement et le volume potentiel pour le recyclage (Tableau 3).

Type de déchets	Poids (t)
Déchets de table	9 024.2
Carton	4 356.5
Papier	7 646.1
Can de métal	1 955.9
Autre métaux	2 756.1
Plastiques	6 223.6
Verre	2 533.9
Textiles	1 689.2
Bois	4 400.9
Fibres sanitaires	1 689.2
Autres	1 733.6
Résidus domestiques dangereux	444.5
Totale	44 454

Tableau 1 : Composition et répartition des déchets résidentiels de Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)
Totale recyclable	29 873
Totale enfouissable	14 136
Totale dangereuse	444
Totale	44 454

Tableau 2 : Estimation du volume réellement destiné à l'enfouissement et du volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Déchets institutionnels, commerciaux et industriel (ICI)

Seuls les institutions les plus importantes sont prises en considérations pour nos estimés. A noter que Kuujuaq n'enregistre pas d'activité industrielle a proprement parlé (pas d'industrie). À plusieurs reprises nous faisons référence à l'étude, réalisée par la Société québécoise de récupération et de recyclage avec la participation de CHAMARD - CRIQ – ROCHE en décembre 2000, qui évalue la production et la composition des matières résiduelles produites dans les secteurs d'activités des institutions, des commerces et des industries de même que du secteur de la construction et de la démolition.

Cette étude reste une référence pour caractériser les tendances générales du Québec que nous utiliserons pour Kuujuaq.

Institution scolaire :

Les institutions scolaires regroupent deux garderies, l'école primaire et secondaire, selon l'étude mentionnée ce secteur se caractérise comme suit au Québec :

Tableau 2.3 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur de l'éducation

Catégories	PRIMAIRE ¹⁴²		SECONDAIRE ¹⁴³	
	Quantité par étudiant	Proportion	Quantité par étudiant	Proportion
Papiers	13,8 kg/an	29,4 %	10,6 kg/an	15,9 %
Cartons	4,9 kg/an	10,5 %	6,7 kg/an	10,1 %
Verre	0,0 kg/an	0,0 %	4,7 kg/an	7,0 %
Métaux	0,9 kg/an	2,0 %	1,6 kg/an	2,4 %
Plastiques	3,5 kg/an	7,4 %	9,4 kg/an	14,1 %
<i>Sous-total</i>	<i>23,1 kg/an</i>	<i>49,3 %</i>	<i>33,0 kg/an</i>	<i>49,5 %</i>
Textiles	2,3 kg/an	5,0 %	0,1 kg/an	0,1 %
Matières putrescibles	9,9 kg/an	21,1 %	19,4 kg/an	29,1 %
Fibres sanitaires	7,9 kg/an	16,9 %	7,6 kg/an	11,4 %
Autres résidus	3,7 kg/an	7,8 %	6,5 kg/an	9,8 %
TOTAL	46,8 kg/an	100,0 %	66,6 kg/an	100,0 %
Taux de production				
	0,26 kg/étudiant/jour		0,37 kg/étudiant/jour	

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

A peu près 700 enfants sont à considérer dans la tranche d'âge correspondant à la garderie, l'école primaire et l'école secondaire (0 à 14 ans). On établira une valeur moyenne des deux taux de production du tableau ci-dessus pour établir un taux représentatif de ces quatre institutions scolaires soit 0,315 kg/étudiant/jour pendant 180 jours d'école. Cela équivaut à 795 tonnes sur 20 ans repartis comme suit (moyenne des répartitions observé pour les écoles primaire et secondaire):

Type de déchets	Proportion (%)	Poids (t)
Papier	22.65	180
Carton	10.3	82
Verre	3.5	27.8
Métaux	2.2	17
Plastique	10.75	85
Textiles	2.55	20
Putrescible	25.1	199
Sanitaire	14.15	112
Autre	8.8	70
Totale	100	795

Tableau 3 : Composition et répartition des déchets des institutions scolaires de Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)
Totale recyclable	311.8
Totale enfouissable	483.2
Totale	795

Tableau 4 : Volume des institutions scolaires réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Institution du secteur de la santé :

Les institutions de la santé regroupent un hôpital et un centre pour les personnes âgées. Selon l'étude mentionnée se secteur se caractérise comme suit au Québec :

Tableau 2.5 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur de la santé

Catégories	CLINIQUE ¹⁵⁶		CLSC ¹⁵⁷	
	Quantité par m ²	Proportion	Quantité par m ²	Proportion
Papiers	0,8 kg/an	10,6 %	1,3 kg/an	34,4 %
Cartons	5,8 kg/an	74,6 %	0,4 kg/an	11,5 %
Verre	0,01 kg/an	0,1 %	0,04 kg/an	1,0 %
Métaux	0,02 kg/an	0,2 %	0,05 kg/an	1,4 %
Plastiques	0,2 kg/an	2,5 %	0,41 kg/an	11,1 %
<i>Sous-total</i>	<i>6,8 kg/an</i>	<i>88,0 %</i>	<i>2,2 kg/an</i>	<i>59,4 %</i>
Textiles	0,02 kg/an	0,2 %	0,0 kg/an	0,0 %
Matières putrescibles	0,03 kg/an	0,4 %	0,32 kg/an	8,7 %
Fibres sanitaires	0,33 kg/an	4,2 %	0,94 kg/an	25,3 %
Autres résidus	0,55 kg/an	7,1 %	0,24 kg/an	6,6 %
TOTAL	7,8 kg/an	100,0 %	3,7 kg/an	100,0 %
Taux de production				
	0,03 kg/m ² /jour		0,01 kg/m ² /jour	

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

Tableau 2.6 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur de la santé

Catégories	CHSLD ¹⁶¹		CHSGS ¹⁶²	
	Quantité par lit	Proportion	Quantité par lit	Proportion
Papiers	59,4 kg/an	7,9 %	198,4 kg/an	9,1 %
Cartons	36,7 kg/an	4,9 %	54,5 kg/an	2,5 %
Verre	36,7 kg/an	4,9 %	21,8 kg/an	1,0 %
Métaux	19,4 kg/an	2,6 %	28,3 kg/an	1,3 %
Plastiques	146,6 kg/an	19,5 %	226,6 kg/an	10,4 %
<i>Sous-total</i>	<i>298,8 kg/an</i>	<i>39,8 %</i>	<i>529,6 kg/an</i>	<i>24,3 %</i>
Textiles	3,7 kg/an	0,5 %	2,2 kg/an	0,1 %
Matières putrescibles	50,3 kg/an	6,7 %	39,2 kg/an	1,8 %
Fibres sanitaires	310,4 kg/an	41,3 %	1 276,9 kg/an	58,6 %
Autres résidus	88,7 kg/an	11,8 %	331,2 kg/an	15,2 %
TOTAL	751,9 kg/an	100,0 %	2 179,1 kg/an	100,0 %
Taux de production				
	2,06 kg/lit/jour		5,97 kg/lit/jour	

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

L'hôpital est à la fois un CLSC d'une superficie d'environ 1 250 m² et d'un CHSLD de 25 lits. On peut considéré le centre pour personnes âgées comme un CHSLD de 15 lits.

Annuellement l'hôpital génère donc environ 4.6 tonnes de déchets pour ses fonctions de CLSC et 18 tonnes pour ces fonctions de CHSLD. Le centre pour personnes âgées quant à lui génère 11.3 tonnes de déchets par années.

Le totale annuel des institutions de santés est donc d'environ 40 tonnes, soit 800 tonnes sur vingt ans repartit comme suit (moyenne des proportions des CLSL et CHLD):

Type de déchets	Proportion (%)	Poids (t)
Papier	21.15	169.2
Carton	8.2	65.6
Verre	2.95	23.6
Métaux	2	16
Plastique	15.3	122.4
Textiles	0.25	2
Putrescible	7.7	61.6
Sanitaire	33.3	266.4
Autre	9.2	73.6
Totale	100	800

Tableau 5 : Composition et répartition des déchets des institutions de santé de Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)
Totale recyclable	396.8
Totale enfouissable	403.6
Totale	800

Tableau 6 : Volume des institutions de santé réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Il est à noter que les déchets biomédicaux considérés comme contaminés sont brûlés dans l'incinérateur de l'hôpital et ne sont pas pris en compte dans ces proportions.

Institutions publiques :

On regroupera dans cette catégorie les quantités générées par l'édifice municipal, l'édifice du Kativik Regional Government, la société Makivik, les bureaux du Kativik Municipal Habitation Housing, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, du poste de police, du palais de justice, du bureau de poste, des bureaux du ministère des ressources naturelles et de la faune.

Selon l'étude mentionnée les déchets de ce secteur se caractérise comme suit au Québec :

Tableau 2.7 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur des autres institutions

Catégories	INST. FINANCIÈRE		ÉDIFICE À BUREAUX		INST. PUBLIQUE	
	Quantité par employé	Proportion	Quantité par employé	Proportion	Quantité par employé	Proportion
Papiers	120,9 kg/an	62,6 %	153,7 kg/an	64,7 %	189,9 kg/an	82,7 %
Cartons	11,0 kg/an	5,7 %	46,6 kg/an	19,6 %	8,9 kg/an	3,9 %
Verre	0,0 kg/an	0,0 %	1,5 kg/an	0,6 %	3,4 kg/an	1,5 %
Métaux	1,5 kg/an	0,8 %	2,2 kg/an	0,9 %	0,7 kg/an	0,3 %
Plastiques	15,5 kg/an	8,0 %	10,2 kg/an	4,3 %	3,4 kg/an	1,5 %
<i>Sous-total</i>	<i>148,9 kg/an</i>	<i>77,1 %</i>	<i>214,2 kg/an</i>	<i>90,1 %</i>	<i>206,3 kg/an</i>	<i>89,9 %</i>
Textiles	0,0 kg/an	0,0 %	0,0 kg/an	0,0 %	0,0 kg/an	0,0 %
Matières putrescibles	23,4 kg/an	12,1 %	14,5 kg/an	6,1 %	19,3 kg/an	8,4 %
Fibres sanitaires	4,2 kg/an	2,2 %	7,8 kg/an	3,3 %	2,5 kg/an	1,1 %
Autres résidus	16,6 kg/an	8,6 %	1,0 kg/an	0,4 %	1,6 kg/an	0,7 %
TOTAL	193,1 kg/an	100,0 %	237,5 kg/an	100,0 %	229,7 kg/an	100,0 %
Taux de production						
	0,74 kg/employé/jour		0,91 kg/employé/jour		0,88 kg/employé/jour	

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

A elles seuls ces institutions publiques emploie environ 350 employés ce qui équivaut à un volume totale de 81 tonnes de déchets par années soit 1 620 tonnes sur 20 ans réparties comme suit :

Type de déchets	Proportion (%)	Poids (t)
Papier	82.7	1 339.8
Carton	3.9	63.1
Verre	1.5	24.3
Métaux	0.3	4.8
Plastique	1.5	24.3
Textiles	0.0	0
Putrescible	8.4	136
Sanitaire	1.1	17.8
Autre	0.7	11.3
Totale	100	1380

Tableau 7 : Composition et répartition des déchets des institutions publique de Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)
Totale recyclable	1456.3
Totale enfouissable	165.1
Totale	1621

Tableau 8 : Volume des institutions publiques réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Institutions commerciales :

On y retrouve les trois magasins d'alimentation de Kuujuaq ainsi que les trois restaurant.

Selon l'étude mentionnée les déchets du secteur de l'alimentation se caractérise comme suit au Québec :

Tableau 2.8 : Production et composition des matières résiduelles pour les centres commerciaux

Catégories	CENTRES COMMERCIAUX RÉGIONAUX		CENTRES COMMERCIAUX LOCAUX		MAGASIN D'ALIMENTATION ¹⁷⁰	
	Quantité par m ²	Proportion	Quantité par m ²	Proportion	Quantité par m ²	Proportion
Papiers	1,5 kg/an	13,8 %	1,5 kg/an	10,2 %	1,4 kg/an	2,2 %
Cartons	3,6 kg/an	33,1 %	2,6 kg/an	18,0 %	10,1 kg/an	16,3 %
Verre	0,2 kg/an	1,5 %	0,5 kg/an	3,3 %	0,0 kg/an	0,0 %
Métaux	0,5 kg/an	4,7 %	0,3 kg/an	2,2 %	0,8 kg/an	1,3 %
Plastiques	1,0 kg/an	9,3 %	2,7 kg/an	18,3 %	5,8 kg/an	9,3 %
<i>Sous-total</i>	<i>6,8 kg/an</i>	<i>62,4 %</i>	<i>7,6 kg/an</i>	<i>52,0 %</i>	<i>18,1 kg/an</i>	<i>29,1 %</i>
Textiles	0,1 kg/an	0,9 %	0,01 kg/an	0,1 %	0,2 kg/an	0,3 %
Matières putrescibles	2,0 kg/an	18,2 %	4,8 kg/an	33,0 %	42,0 kg/an	67,8 %
Fibres sanitaires	0,4 kg/an	3,4 %	1,8 kg/an	12,3 %	1,4 kg/an	2,2 %
Autres résidus	1,7 kg/an	15,2 %	0,4 kg/an	2,6 %	0,4 kg/an	0,6 %
TOTAL	11,0 kg/an	100,0 %	14,6 kg/an	100,0 %	62,1 kg/an	100,0 %
Taux de production						
	0,03 kg/m ² /jour		0,04 kg/m ² /jour		0,17 kg/m ² /jour	

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

La superficie totale des trois magasins d'alimentations correspond à 3700 m² soit 230 tonnes par ans, et donc 4 600 tonnes sur 20 ans réparties comme suit :

Type de déchets	Proportion (%)	Poids (t)
Papier	2.2	101.2
Carton	16.3	749.8
Verre	0	0
Métaux	1.3	59.8
Plastique	9.3	427.8
Textiles	0.3	13.8
Putrescible	67.8	3 118.8
Sanitaire	2.2	101.2
Autre	0.6	27.6
Totale	100	4 600

	Poids (t)
Totale recyclable	1338.6
Totale enfouissable	3261.4
Totale	4600

Tableau 10: Volume des institutions commerciales réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Tableau 9 : Composition et répartition des déchets des institutions commerciales de Kuujuaq sur 20 ans.

Selon l'étude mentionnée les déchets du secteur de la restauration se caractérise comme suit au Québec :

Tableau 2.10 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur de la restauration

Catégories	HAUT DE GAMME		FAMILIALE		RAPIDE	
	Quantité par place	Proportion	Quantité par place	Proportion	Quantité par place	Proportion
Papiers	75,6 kg/an	11,5 %	113,9 kg/an	11,1 %	114,8 kg/an	20,7 %
Cartons	48,0 kg/an	7,3 %	51,3 kg/an	5,0 %	202,5 kg/an	36,5 %
Verre	138,0 kg/an	21,0 %	0,0 kg/an	0,0 %	0,6 kg/an	0,1 %
Métaux	4,6 kg/an	0,7 %	17,4 kg/an	1,7 %	3,3 kg/an	0,6 %
Plastiques	48,0 kg/an	7,3 %	164,1 kg/an	16,0 %	62,1 kg/an	11,2 %
<i>Sous-tota</i>	<i>314,2 kg/an</i>	<i>36,3 %</i>	<i>346,7 kg/an</i>	<i>33,8 %</i>	<i>383,3 kg/an</i>	<i>69,1 %</i>
Textiles	3,3 kg/an	0,5 %	1,0 kg/an	0,1 %	0,0 kg/an	0,0 %
Matières putrescibles	298,3 kg/an	45,4 %	612,3 kg/an	59,7 %	72,1 kg/an	13,0 %
Fibres sanitaires	34,9 kg/an	5,3 %	51,3 kg/an	5,0 %	58,3 kg/an	10,5 %
Autres résidus	5,9 kg/an	0,9 %	14,4 kg/an	1,4 %	40,5 kg/an	7,3 %
TOTAL	657,0 kg/an	100,0 %	1 025,7 kg/an	100,0 %	554,8 kg/an	100,0 %
Taux de production						
	1,80 kg/place/jour		2,81 kg/place/jour		1,52 kg/place/jour	

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

Kuujuaq se caractérise par deux restaurants de type familiale totalisant environ 100 places et un restaurant de type rapide totalisant environ 20 places. Au totale c'est environ 114 tonnes par année soit 2 280 tonnes sur 20 ans réparties comme suit (moyenne des proportions familial et rapide) :

Type de déchets	Proportion (%)	Poids (t)
Papier	15.9	362.5
Carton	20.75	473.1
Verre	0.1	2.28
Métaux	1.15	26.2
Plastique	13.6	310
Textiles	0,1	2.28
Putrescible	36.4	829.9
Sanitaire	7,7	175.6
Autre	4.3	98
Totale	100	2 280

Tableau 11 : Composition et répartition des déchets du secteur de la restauration de Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)
Totale recyclable	1 174
Totale enfouissable	1 106
Totale	2 280

Tableau 12 : Volume du secteur de la restauration réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Déchets de construction, démolition, rénovation.

Il est difficile d'évaluer la nature et la quantité des déchets liés aux projets de construction. Chose certaine cependant, au regard du développement de la communauté depuis les cinquante dernières années ce secteur d'activité ne cesse de croître de façon exponentielle. En raison de leur nature ces déchets sont responsables en grande partie du remplissage du site de kuujuaq. Il est à craindre que les déchets issus de ce secteur seront

Selon l'étude mentionnée le secteur de la construction se caractérise comme suit au Québec :

Tableau 10 : Composition des matières résiduelles du secteur construction et démolition au Québec.

Catégories	Pourcentage
Papiers et cartons	2.1
Emballages composites	0.2
Verre (autre qu'emballage)	0.6
Métaux ferreux	2.6
Métaux non-ferreux	
Textiles	0.7
Film en plastique	1.4
Autres plastiques	
Résidus domestiques dangereux	4.1
Bardeaux d'asphalte	5.1
Bois	21.5
Gypse	16.4
Brique, béton et ciment	34.0
Éléments fins (terre, sable)	2.9
Autres résidus	8.4
Total	100,0

Source: « Caractérisation des matières résiduelle au Québec » CHAMARD - CRIQ – ROCHE 2001

Concernant les quantités il est établi qu'au Québec les déchets de construction constituent environ 30 % de la totalité générée (Recyc-Quebec, Bilan 2006).

Par extrapolation cette proportion correspondrait à 23 378 tonnes sur 20 ans pour Kuujuaq.

Néanmoins le bilan de 2006 de Recyc-Québec se base sur les activités de construction des régions situées en dessous du 55^{ème} parallèle. Or une grande part des activités de constructions de ces régions est consacrée aux travaux routiers (routes, ponts, chaussée) qui génèrent principalement des déchets de types bitumineux et bétonneux. On estime que 30 à 40 % des volumes de déchets de construction sont générés par ces travaux routiers. On ne retrouve pas de telles proportions pour le Nunavik, les travaux routiers étant très réduit.

Par conséquent on peut réduire la projection de 23 378 tonnes à 14 027 tonnes sur 20 ans. L'équivalent de 700 tonnes par années avec une concession moins importantes pour les déchets bétonneux que vient compensé l'absence de réutilisation des métaux (contrairement aux chantiers du sud).

Catégories	Pourcentage	Poids (t)
Papiers et cartons	2.1	294.6
Emballages composites	0.2	28
Verre (autre qu'emballage)	0.6	84.2
Métaux ferreux*	21.6	3029
Métaux non-ferreux*		
Textiles	0.7	98.2
Film en plastique	1.4	196.3
Autres plastiques		
Résidus domestiques dangereux	4.1	575.1
Bardeaux d'asphalte	5.1	715.3
Bois	21.5	3 016
Gypse	16.4	2 300.4
Brique, béton et ciment*	15	2 104
Éléments fins (terre, sable)	2.9	406.8
Autres résidus	8.4	1 178.2
Total	100,0	14 027

Tableau 13 : Composition et poids des matières résiduelles du secteur construction et démolition à Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)
Totale recyclable	6 620.1
Totale enfouissable	7 406.9
Totale	14 027

Tableau 14 : Volume du secteur de la construction réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Véhicules motorisés hors d'usages

Difficile d'évaluer le nombre de véhicules motorisés cumulés dans la communauté de Kuujuaq. Cela d'autant que beaucoup de véhicules ne sont pas enregistrés et qu'il est donc impossible d'en avoir un inventaire formel. Il est nécessaire de préciser que la majorité de ces véhicules motorisés hors d'usage ont encore leurs pneus et n'ont aucunement été vidangés de leurs fluides.

Une évaluation visuelle peut être établie comme suit :

Type de Véhicule hors d'usage	Nombre de VHU			
	Dépotoir	Périmètre du village	Nombre de nouveaux véhicules par années	Durée de vie du véhicule avant entreposage
Voiture	60 à 100	30 à 50	20 à 40	5 à 10 ans
Camion	15 à 30	5 à 10	1 à 2 /5 ans	15 à 20 ans
Machinerie lourde	5 à 10	0 à 4	1 /10 ans	20 à 25 ans
Motoneige	60 à 100	40 à 60	20 à 30	5 à 10 ans
Quatre Roue	40 à 60	30 à 50	20 à 30	5 à 10 ans

Tableau 15 : Évaluation du nombre de véhicules hors d'usage et du nombre de nouveaux véhicule chaque année à Kuujuaq

On constate qu'un grand nombre de VHU « attendent » d'être entreposé au dépotoir et qu'ils constituent donc un grand volume « latent » de déchet. Au regard de la durée de vie et du flux des véhicules ce volume ne peut qu'augmenter d'année en année. Il est cependant difficile d'en estimer le volume et le poids.

Huiles usagées et autres déchets dangereux

Plusieurs acteurs sont à prendre en considération pour la génération d'huiles usées. Le plus important producteur reste la centrale électrique d'hydro-Québec qui gère elle-même de façon sécuritaire ces huiles (stockage sécuritaire et rapatriement dans le sud.). Il en est de même pour l'Aéroport, Shell-Canada et la compagnie Halutik-Fuel qui sont les trois autres gros producteurs. Les deux garages municipaux sont gérés par la municipalité. A l'exception d'hydro-Québec il n'y a pas de suivi strict accordé aux quantités générées et disposées par ces activités. Il est donc difficile d'évaluer les quantités générées actuelles et futures. Néanmoins il est certain qu'un pourcentage important de ces huiles n'est pas récupéré convenablement. De plus, au regard de l'utilisation et de la flotte grandissante des véhicules motorisés à Kuujuaq, tout laisse à penser que les quantités générées par ce secteur observons une augmentation d'ici les 20 prochaines années.

Bilan

Encore une fois il s'agit d'une estimation générale reflétant la tendance à long terme, et non d'une étude exhaustive très précise. Rappelons que les véhicules motorisé et un grand pourcentage des déchets dangereux générés ne sont pas pris en considération. Le bilan des quantités de déchets générés pour les 20 prochaines années se présentent comme suit :

Type de déchets	Poids (t)
Putrescibles	13 369
Carton	5 790
Papiers	10 093
plastiques	7 389
Métaux	7 865
Verre	2 697
Bois	7 417
Textiles	1 825
Sanitaire	2 362
Résidus domestiques dangereux	1 020
Autres	3 192
Totale	63 020

Tableau 16 : Composition et poids des matières résiduelles tout secteur confondu à Kuujuaq sur 20 ans.

	Poids (t)	%
Totale recyclable	41 251	65.3
Totale enfouissable	20 749	33
Totale dangereuse	1 020	1.7
Totale	63 020	100

Tableau 17 : Volume tout secteur confondu réellement destiné à l'enfouissement et volume potentiel pour le recyclage sur 20 ans.

Quantité des déchets réellement disposée :

La réutilisation de certains matériaux disposés dans le site d'élimination, bien qu'existante et pratique courante, est difficilement quantifiable. Elle concerne principalement le bois, certains métaux et matériaux de construction ainsi que des pièces pour véhicule motorisé. Excepté pour le bois le taux de réutilisation reste marginale et diminue très peu les quantités disposées.

Au même titre, la pratique de récupération pour recyclage est très marginale. A date seul les contenants de boissons gazeuses en aluminium bénéficient d'un bon taux de participation (50 à 60 %), puisque consignés. Certaines institutions commencent à peine à pratiquer la récupération du papier et des batteries. A noter aussi, la participation du village de Kuujuaq à un programme de récupération des pneus usagés.

Au regard de ce faible taux de réutilisation et de récupération, on peut considérer que la quantité de déchet généré équivaut à peu de chose près à la quantité de déchet réellement disposé dans le site.

Ces estimations permettent d'établir l'espace nécessaire pour la disposition des déchets pour les 20 prochaines années. Nous les présentons dans le tableau suivant. A noter que l'on considérera une densité (lorsque non compactés) de 0.099 tonnes par mètre cube.

Type de déchets	Poids (t)	Projection Volume (m ³)	Volume compacté (m ³)	Superficie ¹ (m ²)
Putrescibles	13 369	135 045	45 015	18 006
Carton ²	5 790	58 486	585	234
Papiers ²	10 093	101 954	1 020	408
plastiques	7 389	74 640	24 880	9 952
Métaux	7 865	79 442	26 481	10 592,4
Verre	2 697	27 233	9 078	3 631,2
Bois ²	7 417	74 918	749	299
Textiles	1 825	18 439	6 146	2 458,4
Sanitaire	2 362	23 860	7 953	3 181,2
Résidus domestiques dangereux ³	1 020	10 299	10 299	4 119,6
Autres	3 192	32 245	10 748	4 299,2
Totale	63 020	636 563	142 955	57 181,4

¹ Superficie calculer pour une couche de 2,5m d'épaisseur.

² Ces catégories de déchets ont un taux de compaction de 10 :1 (puisque brûlé)

³ Les déchets Dangereux ne sont pas compactés.

Tableau 18 : Volume et superficie nécessaire d'entreposage des déchets sur 20 ans pour Kuujuaq.

La surface équivalente nécessaire pour les 20 prochaines années équivaut à 57 181,4 m² soit l'équivalent d'une surface de 240 m par 240 m sur 2,5 m d'épaisseur.

Surface que ne possède pas l'actuel site de Kuujuaq qui est à pleine capacité.

Recyclage :

L'objectif global de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* est de mettre en valeur plus de 65 % en poids des matières résiduelles pouvant être valorisées chaque année.

Si cet objectif ultime était atteint (ce qui est très hypothétique), le poids total disposé sur le site équivaudrait à 36 207 tonnes pour un volume de 58 000 m³ une fois compacté soit l'équivalent de 23 200 m² ou encore une surface de 152 m par 152 m sur 2,5 m d'épaisseur. On parle d'une superficie réduit d'environ un tiers.



RECU
30 juin 2003
REC. JG.

Québec, le 19 juin 2003

Monsieur Claude Abel
Président
Comité consultatif de l'Environnement Kativik
C.P. 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Votre lettre adressée au ministre de l'Environnement

Monsieur,

Nous prenons bonne note de votre demande concernant la gestion des matières résiduelles dans le territoire du Nunavik. Comme vous le mentionnez dans votre lettre, des représentants de RECYC-QUÉBEC et de la direction régionale du ministère de l'Environnement ont effectué une visite des installations de gestion des matières résiduelles en janvier 2002. Le rapport de mission vous a été transmis subséquemment.

En septembre 2002, nous répondions négativement à votre demande de financement. Les raisons invoquées, qui sont toujours valables, étaient à l'effet que seules les municipalités régionales assujetties à l'obligation de produire un plan de gestion des matières résiduelles pouvaient recevoir du financement.

Vous comprenez que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas des ressources financières que vous demandez pour mettre sur pied un programme spécial d'aide visant l'élaboration et la réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles sur votre territoire. Cependant, nous sommes toujours disposés à travailler avec vous et vos collaborateurs pour des solutions alternatives et ce, particulièrement pour la gestion des résidus domestiques dangereux. À cet effet, n'hésitez pas à joindre monsieur Jeannot Richard, vice-président responsable des plans de gestion des matières résiduelles au numéro (514) 352-5002.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,


Jean Maurice Latulippe, avocat

c. c. Madeleine Caron



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕ

Le 16 juin 2005

Monsieur Robert Lemieux
Président-directeur général
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)
675, rue Saint-Amable
Bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G5

**Objet : Projet-pilote de récupération et de recyclage sur le Territoire de
 la Baie James**

Monsieur,

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec; a pour mandat de faire des recommandations aux organismes gouvernementaux quant aux projets de loi, de règlement, de politique ou de programme touchant l'environnement de la Baie James. En matière de gestion des matières résiduelles, le CCEBJ privilégie deux orientations : d'une part, l'adoption d'une réglementation adaptée au contexte du Territoire. D'autre part, la mise sur pied de programmes favorisant la récupération et le recyclage à la Baie James.

Nous aimerions attirer votre attention sur un projet qui concerne cette deuxième orientation : nous avons récemment procédé à l'embauche d'un stagiaire et d'un assistant afin de collaborer à un projet-pilote de récupération et de recyclage dans la communauté crie de Wemindji; comme celle-ci dispose d'un inclinateur pour l'élimination des matières résiduelles, un programme adapté de recyclage permettrait de trier, à la source, certaines matières récupérables.

Il va de soi, les responsables du projet se sont tournés vers la Société Recyc-Québec afin d'obtenir un appui technique et financier à leur initiative. Toutefois, il s'est avéré que la nature et l'état peu avancé du projet-pilote font en sorte qu'aucun programme de Recyc-Québec ne correspond aux besoins énoncés.

le CCEBJ a eu une
réponse négative du
MDDP et de Recyc-Québec.
Il y aura une lettre
conjointe d'écrit avec
le CCEBJ relatant l'importance que
le Nunavik et Baie-James aient un
Plan de gestion des matières résiduelles
financé par le gouv.
tel qu'il est pour les
autres MRC du Québec.
voir exclusion des
decret.
JLG.

Nous tenons à souligner que ce projet-pilote suscite beaucoup d'enthousiasme à Wemindji et qu'il pourrait créer, en cas de réussite, un effet d'entraînement auprès des autres communautés criées de la Bale James. C'est pourquoi nous vous suggérons de désigner une personne-ressource avec qui nous pourrions discuter des modalités de soutien de Recyc-Québec à ce projet novateur. Comme la période d'embauche du stagiaire et de l'assistant, de même que les conditions climatiques favorables, prendront fin avec l'été 2005, nous vous invitons à saisir cette opportunité de collaboration à un projet unique de récupération et de recyclage en milieu nordique.

Il me fera plaisir de vous rencontrer à ce sujet si vous le jugez opportun. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Ginette Lajoie



ᑲᑎᑕᑦ ᓂᓄᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑎᑦᑕᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

12 mars 2003

Monsieur André Boisclair,
Ministre d'État, Ministre à l'Environnement et à l'Eau
Ministre des Affaires municipales et de la Métropole
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je soumetts à votre attention, au nom du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), une situation préoccupante pour la région du Nunavik, soit l'élimination et le recyclage des matières résiduelles et, au premier plan, des matières dangereuses.

L'an dernier, le président de l'Administration régionale Kativik, dans une lettre datée du 20 février 2002, a présenté une demande visant une aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire. Il est apparu qu'une aide financière pour l'élaboration d'un tel plan ne pouvait être accordée au Nunavik, puisque ce dernier était exclu du programme d'aide adopté par le gouvernement du Québec, lequel ne s'appliquait qu'aux municipalités régionales tenues d'élaborer un plan de gestion.

deeply regret
Nous déplorons vivement cette situation, puisque l'absence d'une telle aide place le Nunavik complètement à l'écart des efforts et préoccupations que le gouvernement du Québec a mis de l'avant à l'égard d'une *Saavut* saine gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire du Québec. Comme vous le savez, le Nunavik fait face à un grave problème de récupération, de transbordement, d'élimination et, pour une bonne part, de recyclage des déchets qui sont générés sur son territoire. Le problème touche plus particulièrement les matières dangereuses (huiles usées, batteries, solvants et autres

produits domestiques ou commerciaux dangereux), qui s'accumulent progressivement dans les communautés locales et y demeurent entreposées, parce qu'elles ne trouvent présentement aucun débouché. Des conteneurs les rassemblent dans chacun des villages, mais on n'a trouvé encore aucune solution pour les transborder afin de permettre l'élimination ou le recyclage sécuritaire de ces matières.

En janvier 2002, des représentants de Recyc-Québec et de la direction régionale du Nord-du-Québec avaient pu constater ce fait lors d'une visite des installations de Kuujuaq et de Quaqtaq en compagnie des autorités locales et des membres du CCEK. Il est apparu lors de cette visite qu'aucun programme du Québec ne s'applique au nord du 55ième parallèle et qu'aucun plan de gestion n'existe, tant au niveau gouvernemental que régional, pour faire face à cette situation et y apporter des éléments de solution.

Pour cette raison, en respect pour l'environnement et dans une vision de développement durable, nous recommandons qu'un programme spécial d'aide soit créé et mis en oeuvre au Nunavik, tant pour élaborer que pour réaliser un plan de gestion visant l'élimination, le recyclage ou la valorisation des matières résiduelles, et en priorité des matières dangereuses. À cette fin, des pourparlers devraient être entrepris entre des représentants de votre ministère et de Recyc-Québec et des représentants de l'Administration régionale Kativik pour tracer les grandes lignes de ce programme spécial du gouvernement du Québec à l'égard du Nunavik, de manière à faire bénéficier ce territoire d'une aide équivalente ou proportionnelle à celle qui est consentie aux municipalités régionales du sud du Québec.

Nous soumettons notre demande à votre considération, confiants que vous apporterez un intérêt personnel et efficace à la solution de cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Claude Abel, président

Comité consultatif de l'Environnement Kativik

Jean-François

Copy to: Caroline Jauvire
Mike Barrett
Fred Fleury

Québec, le 24 septembre 2002

Monsieur Johnny N. Adams
Président
Administration régionale Kativik
C.P. 9
Kujjuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Votre demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Nunavik

Monsieur,

RECYC-QUÉBEC reconnaît d'emblée la particularité du Nunavik en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi une délégation composée de représentants de RECYC-QUÉBEC et de la direction régionale du ministère de l'Environnement a visité votre région en janvier dernier. Selon le rapport de mission, *«les solutions à prévoir pour les villages nordiques sont différentes de celles imaginées pour les municipalités québécoises situées au sud.»*

Nous comprenons l'importance que revêt la planification des matières résiduelles notamment dans les villages nordiques. Toutefois, en tant que mandataire pour l'administration du *Programme d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles*, nous ne pouvons acquiescer à votre demande d'aide financière. En effet, seules les municipalités régionales (MR) nommées dans le décret 357-1 peuvent bénéficier d'une aide financière. Le but du programme consiste à soutenir financièrement les instances municipales qui devront élaborer des PGMR, tel que défini dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Nous ne pouvons donc déroger aux conditions énoncées dans le décret.

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez vous adresser à monsieur Jeannot Richard, vice-président responsable de la gestion du Programme d'aide financière, au numéro (514) 352-5002.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Le président,



Jean Maurice Latulippe, avocat



Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre d'État aux Affaires
municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Leader du gouvernement

- M. Barnett -
RECEIVED
MAY 1 2002

Québec, le 5 avril 2002

Monsieur Johnny N. Adam
Président
Administration régionale Kativik
P.O. Box 9
Kuujuaq (Québec)
J0M 1C0

Monsieur le Président,

Au nom du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, j'accuse réception de votre lettre du 20 février 2002 concernant la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Nunavik.

Soyez assuré que votre correspondance sera portée à l'attention du ministre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hugo Séguin
Directeur adjoint de cabinet

Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

Montréal
800, Tour de la Place-Victoria
Bureau 3.16
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-2622
Télécopieur : (514) 873-2620



Direction des politiques du secteur industriel

Mike Harrell
Fred Faque, M.P.W.
RECEIVED
AUG - 1 2002

Québec, le 24 juillet 2002

Monsieur Johnny N. Adams
Président
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P. O. Box 9
KUUJJUAQ (Québec) Canada J0M 1C0

Monsieur le Président,

Le 27 février dernier, vous écriviez à M. André Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, concernant votre dossier relatif au plan de gestion des matières résiduelles.

Suite à une entente administrative, le dossier concernant les plans de gestion des matières résiduelles a été transféré à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Nous avons donc transmis votre requête à M. Jean Maurice Latulippe, président de RECYC-QUÉBEC. M. Latulippe peut être rejoint au numéro de téléphone (418) 643-0394.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice,

Madeleine Caron

Édifice Marie-Guyart, 9^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3950
Télécopieur : (418) 646-0001
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: madeleine.caron@menv.gouv.qc.ca



ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦ

Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

Chairman's Office

Tel.: (819) 964-2961

Fax: (819) 964-2267

Kuujuaq, 19 February 2002

Mr. André Boisclair
Minister of State
Municipal Affairs and Metropolis, Environment and Water
Édifice Marie-Guyart, 30th Floor
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Re: Application for financial assistance towards the development of a Residual
Materials Management Plan in the Nunavik territory**

Mister Minister,

Further to the amendment to the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) in 1999 and to the adoption of the Québec Action Plan for Waste Management, 1998-2008 by your Ministry, the Kativik Regional Government (KRG) is addressing the issue of environmental management in its territory. In this respect, we would remind you that one of the main objectives of the blueprint for the Kativik region land-use planning adopted in the Fall of 1998 by Nunavik elected officials is to protect the environment and wildlife while promoting sustainability.

By virtue of section 53.7 of the above-mentioned Act, the Northern Québec region is not required to develop a Residual Materials Management Plan. However, the Kativik Regional Government wishes, in like manner as regional county municipalities of Québec, to adopt the principle of developing such a plan for the entire Nunavik territory.

Indeed, the fourteen (14) municipalities of Nunavik consider the actual residual materials management in their territory to be insufficient; our northern communities evidently lack resources to deal with this state of affairs.

Let us recall that our situation is unique with respect to residual materials management. Our distinct flora and fauna, the presence of permafrost, the vastness of the territory to be covered and the lack of roads between the various communities make up a reality different from that of the South and call, consequently, for different solutions.

To this effect we are requesting from your Ministry funding in the amount of two hundred thousand dollars (200 000 \$) to hire staff to develop a Residual Materials Management Plan. This amount is higher than the financial assistance allocated to southern communities but is certainly justified in view of the vastness of our territory and the distances to be covered. These funds are to be used over a period of eighteen (18) months and allocated among the following tasks:

- √ Inventory of residual materials across the territory
- √ Development of a Management and Action plan
- √ Public consultation
- √ Draft implementation
- √ Pilot project

The plan will make it possible for Northern villages and everyone who uses the land to get involved in efforts to develop the territory, reduce residual materials and curtail environmental contamination from a sustainability perspective.

We are looking forward to your favourable reply and remain,

Respectfully yours,



JOHNNY N. ADAMS
Chairman

c.c.: Mr. Jean-François Simard, Minister responsible for Environment and Water

Mr. Rémy Trudel, Minister of State (Population, Regions and Native Affairs),

Minister of Regions, Minister responsible for Native Affairs and Minister responsible for Northern Québec

Mr. Michel Létourneau, Minister responsible for Northern Québec development and for the Northern Québec region, Minister responsible for Native Affairs



ᐅᐅᐅ ᑭᕐᕐᕐᐅᐅᐅᐅᐅ

Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

Cabinet du président

Tél. : (819) 964-2961
Télec. : (819) 964-2267

Kuujuuaq, le 19 février 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Nunavik

Monsieur le ministre,

À la suite de la modification à la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1999 et de l'adoption de la politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 par votre ministère, l'Administration Régionale Kativik (ARK) s'est attardée à la question de la gestion environnementale exercée sur son territoire. À cet égard, nous vous rappelons qu'un des grands objectifs du plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik adopté par les élus du Nunavik à l'automne 98 est de protéger l'environnement et la faune dans une perspective de développement durable.

En vertu de l'article 53.7 de la loi précitée, la région du Nord-du-Québec n'est pas contrainte à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. Cependant, l'Administration Régionale Kativik veut souscrire, au même titre que les municipalités régionales de comté du Québec, au principe de l'élaboration d'un tel plan pour tout le territoire du Nunavik.

Rappelons que la réalité vécue au chapitre de la gestion des matières résiduelles est singulière. La faune et la flore sont distinctes, la présence de permafrost, l'immensité du territoire à couvrir et l'absence de route entre les différentes communautés illustrent une réalité différente de celle vécue au sud et nécessitent par conséquent, des solutions différentes.

De fait, nous sollicitons de votre ministère une aide financière de deux cent mille dollars (200 000\$) destinée à l'embauche de personnel dédié à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. Ce montant est certes plus élevé que l'aide financière accordée aux communautés situées au sud, mais il se justifie certainement par l'immensité du territoire à couvrir et des distances à parcourir. Ce montant sera réparti sur une période de 18 mois et sera utilisé de la manière suivante :

- ✓ Inventaire des matières résiduelles sur tout le territoire;
- ✓ Élaboration d'un plan de gestion et d'action;
- ✓ Concertation de la population;
- ✓ Proposition de mise en œuvre du plan;
- ✓ Projet pilote.

L'élaboration du plan permettra aux villages nordiques et aux utilisateurs du territoire de participer aux efforts de mise en valeur et de réduction des matières résiduelles et à la diminution de la contamination de l'environnement dans une perspective de développement durable.

En espérant une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

JOHNNY N. ADAMS

JNA/jl

c.c. : M. Jean-François Simard, Ministre délégué à l'environnement et à l'eau

M. Rémy Trudel, Ministre d'état à la population, aux régions et aux affaires autochtones, Ministre des régions, Ministre responsable des affaires autochtones et Ministre responsable du Nord Québécois

M. Michel Létourneau, Ministre délégué au développement du Nord Québécois et responsable de la région du Nord-du-Québec et Ministre délégué aux affaires autochtones